



UFR de MATHÉMATIQUES

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES DU 16 NOVEMBRE 2006

Etaient présents :

Collège étudiants : Vanessa PASTOREL,
Collège B : Gilles CASSIER, Jérôme GERMONI, Olivier MARGUIN, Anne PERRUT
Collège A : Thierry FACK, Johannes KELLENDONK, Claude ROGER
Extérieurs : Meriam CHEBRE

Avait donné procuration :

Collège B : Michel CRETIN à Olivier MARGUIN
Fabienne OUDIN-DARDUN à Anne PERRUT

Soit 11 membres présents ou représentés sur les 19 membres du Conseil en exercice.

Était invité :

Philippe JAUSSAUD, Alexis REIMAN

Assistaient également :

Marc CHAMARIE, Sylvie FANTON

La séance est ouverte à 17 h.

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 5 octobre 2006

Le Directeur de l'UFR invite les conseillers à formuler leurs demandes de rectifications éventuelles.

Claude ROGER signale que M. POUZET, par courrier électronique adressé aux membres du Conseil le 15 novembre 2006, a demandé un certain nombre de rectifications :

dans le 4^{ème} point de l'ordre du jour, 1) Master MAIM

- paragraphe Parcours Recherche
- la phrase « Le mémoire sera la synthèse de 2 ou 3 chapitres d'un livre en 30 pages maximum » n'a pas été prononcée en séance. Il est décidé de la supprimer.
- paragraphe Mathématiques Approfondies,
- le tronçon de phrase « Cette filière s'adresse essentiellement aux normaliens, futurs doctorants mais... » devrait être supprimé. Les membres du Conseil estiment que ceci doit être reformulé et remplacé par « Cette filière s'adresse essentiellement aux futurs doctorants et aux normaliens mais... »
- la phrase « M. POUZET donne lecture d'une motion concernant le M2 Recherche et demande qu'elle soit jointe au procès-verbal du Conseil. Sa requête est mise aux voix et est acceptée avec 6 voix pour, 2 contre et 6 abstentions. » doit être remplacée par « M. POUZET donne lecture d'une

motion concernant le M2 Recherche et demande qu'elle soit mise aux voix. La motion est approuvée avec 6 voix pour, 2 contre et 6 abstentions. »

dans le 5^{ème} point de l'ordre du jour – Informations sur les postes :

la longue discussion sur les recrutements doit être mentionnée et notamment le problème du recrutement local. Au cours de cette discussion, il a été indiqué que l'Université avait noté et s'inquiétait que des collègues recrutés partaient. La politique de la commission locale 25-26 par rapport aux autres commissions a été mentionnée.

Pour ce qui concerne la discussion sur le master MAIM, il doit être fait mention du fait qu'aucun document n'a été remis aux membres du Conseil.

Ainsi modifié, le procès verbal de la séance du Conseil du 5 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point de l'ordre du jour : budget initial 2007.

M. CHAMARIE rappelle que la bibliothèque de Mathématiques ne figure plus dans la structure budgétaire de l'UFR et donne la parole à Mme FANTON pour présenter le budget et commenter les deux documents transmis aux membres du Conseil précisant la répartition des crédits : l'un par nature de recettes, l'autre par CR.

1) crédits de recherche provenant du contrat quadriennal

Les résultats du quadriennal n'étant pas connus, le Conseil scientifique a proposé l'ouverture de 70 % des crédits recherche 2006 en fonctionnement uniquement pour les unités dont le renouvellement était assuré.

Pour l'Institut Camille Jordan (CR 1000), 70 % de la dotation fonctionnement 2006 qui était de 193 000 € donne 135 100 €, mais cette somme est amputée d'un prélèvement global BQR de 10%, résultat : 121 590 € de crédits qui peuvent être ouverts en fonctionnement et en investissement.

Pour ce qui concerne le LIRDHIST (CR 2000), dans la mesure où le dossier de contractualisation fait encore l'objet de navettes, aucune ouverture de crédits n'a été, à ce jour, autorisée. Si aucun crédit ne peut être ouvert avant la DBM, l'UFR, sur ses crédits de fonctionnement, accordera un prêt de 15 000 € au LIRDHIST (montant évalué permettant le fonctionnement du laboratoire jusqu'en avril-mai 2007).

2) dotation de niveau 2

2.1 - crédits pédagogiques

L'enveloppe globale de Lyon I portée au budget initial 2007 correspond à 80 % des crédits globaux de l'an passé hors masters recherche (les crédits liés aux masters alloués dans le cadre du contrat quadriennal ne sont pas encore connus). Sur cette enveloppe est déduite une part destinée au financement des heures complémentaires et du fonctionnement de la DEVU. Pour l'UFR Mathématiques, les crédits pédagogiques correspondent à 68 % des crédits portés au budget initial 2006.

A ces crédits, s'ajoute 80 % des droits d'inscriptions inscrits au budget initial 2006. ce qui donne une enveloppe s'élevant à 61 502 € qui a été répartie sur toutes les formations à raison de 70% du budget initial 2006 et le solde sur CR0200.

2.2 - crédits de maintenance locataire et maintenance recherche

Les crédits de maintenance recherche alloués s'élèvent à 3219 euros et les crédits de maintenance locataire à 3011 euros (soit identiques à ceux attribués en 2006). A noter que ces sommes sont insuffisantes pour couvrir les dépenses réelles liées à la maintenance et au nettoyage du bâtiment Jean Braconnier et qu'une partie des crédits pédagogiques est utilisée pour assurer les frais de logistique du bâtiment, en plus des frais d'administration de l'UFR.

3) Ecole doctorale

Aucune avance sur le quadriennal n'a été prévue pour l'Ecole Doctorale en raison du projet de son intégration dans le PRES.

M. FACK intervient pour informer les membres du Conseil qu'une enveloppe de 21 K€ a été attribuée à la DRED pour les Ecoles doctorales pilotées par Lyon I et qu'il conviendrait donc de contacter la DRED pour plus de précisions.

4) Autres recettes nouvelles

Les autres recettes sont listées en détail dans le chapitre 4 du tableau intitulé "Budget initial 2006 - présentation par nature des recettes".

- CR0200 Gestion UFR, il s'agit de recettes 2006 qui n'avaient pu être budgétées compte-tenu de l'absence de 2^{ème} DBM
- CR0302 Master MAIM: taxes d'apprentissage, perçues également en 2006 mais non budgétées
- CR0304 CAPES : avance sur les crédits IUFM à hauteur d'environ 75 % de la dotation 2005
- CR1000 ICJ : crédits de recherche, tranches 2007 d'actions pluri-annuelles concernant des enseignants-chercheurs de l'ICJ
- CR0900 IREM: seules les recettes concernant la vente de publications et de prestations sont inscrites au budget, aucune avance sur le quadriennal n'ayant été accordée à l'IREM.
- CR2000 : subvention de la Région concernant une doctorante du LIRDHIST

Elles représentent en tout une somme globale de 81 200 euros.

5) Reports pluriannuels

Ils concernent les crédits 2006 qui ne seront pas consommés d'ici fin décembre pour un certain nombre d'opérations de recherche financées sur plusieurs années (crédits Région, ACI, Intas...).

Le budget initial 2007 de l'UFR de Mathématiques s'élève donc globalement à 305 022 €

M. FACK informe les membres du Conseil que les charges d'infrastructures de l'Université sont en augmentation. Aucune mesure concernant la diminution des crédits pédagogiques n'a été envisagée mais plutôt une refacturation aux composantes des frais d'infrastructures, la difficulté étant de chiffrer la consommation autrement qu'au prorata de surfaces. L'université aurait besoin de 3 millions d'euros supplémentaires par an pour un budget équilibré et fonctionne avec des ponctions sur les fonds de réserve.

La proposition de budget 2007 de l'UFR est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, M. CHAMARIE demande au Conseil de renouveler sa délégation pour l'autoriser, en tant que Directeur de l'UFR, à réaliser les virements inter et intra UB permettant des transferts de crédits entre rubriques budgétaires.

La Conseil décide à l'unanimité de reconduire cette délégation pour l'exercice 2007.

3^{ème} point de l'ordre du jour : proposition de désignation du Directeur de l'IREM

M. CHAMARIE informe les membres du Conseil que, M. MIZONY partant à la retraite en octobre 2007, il convient de proposer le nom d'un successeur au Conseil d'Administration de l'IREM. Un appel à candidature a été lancé auquel seul M. GERMONI a répondu.

M. CHAMARIE donne lecture des statuts de l'IREM concernant la procédure de nomination de son Directeur et demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la candidature de M. GERMONI.

Le vote à bulletins secrets fait apparaître 10 voix pour M. GERMONI et 1 abstention ; le nom de M. GERMONI sera donc proposé.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Contrat Université / UFR et regroupement des composantes

M. CHAMARIE rappelle qu'il a sollicité à deux reprises les membres du Conseil pour qu'ils contribuent à renseigner le questionnaire de la Présidence concernant les objectifs de l'UCBL pour les composantes. Il regrette de n'avoir reçu que très peu de réponses.

Il rappelle que le Président veut initier une politique contractuelle interne et donne lecture d'une note de M. COLLET concernant l'enjeu de ce contrat.

M. CHAMARIE précise que les objectifs de la composante seront assortis de demandes de moyens qui pourront être satisfaites par la redistribution des 30 % de crédits non attribués et des reliquats. Le questionnaire et son annexe doivent être retournés pour le 23 novembre 2006 au Président qui recevra chaque Directeur de composante au cours du mois de décembre.

Le contrat doit prendre effet au 1^{er} janvier 2007 pour deux ans avec une évaluation à mi-parcours.

Le premier item du questionnaire soulève le problème du regroupement et suscite une longue discussion sur les différentes possibilités dont il se dégage que l'hypothèse la mieux perçue est un pôle regroupant Mathématiques, Informatique, Mécanique et GEP.

M. CHAMARIE propose ensuite d'examiner un certain nombre d'items et de recueillir informations et suggestions des conseillers, en particulier ceux concernant :

- l'offre de formation tout au long de la vie : cette rubrique concerne particulièrement l'IREM avec la préparation à l'agrégation interne, la formation des enseignants du secondaire et des formateurs. Anne PERRUT signale qu'un étudiant est inscrit en formation continue en master MAIM spécialité SITN ; il est raisonnable de se fixer un effectif de 6 comme objectif 2008.
- l'insertion professionnelle : Anne PERRUT indique qu'un suivi des étudiants du master professionnel MAIM est assuré.
- le développement des ressources propres : il n'est pas réaliste de prévoir plus de 1 ou 2 contrats privés comme objectif 2008 ; la taxe d'apprentissage collectée au titre du SITN est de 4 143 euros cette année ; Anne PERRUT pense pouvoir doubler ce montant en 2008.

La séance est levée à 20 h 30.

Marc CHAMARIE, Sylvie FANTON